GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

PACTE DES SOLIDARITÉS

PASS COLO

ALLOCATIONS FAMILIALES
VACAF

PASS COLO

2024 —— 2025

Webinaire VEA_UNAT
BILAN DU PASS COLO
Jeudi 20 mars2025

GENESE DU PASS COLO

- La délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) a été mise en place en 2017 par le Président de la République dans le cadre de l'annonce de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

- La DIPLP pilote le Pacte des solidarités annoncé le 18 septembre 2023 par la Première ministre d'alors et entré en vigueur au 1er janvier 2024.

- 25 mesures concrètes dont le Pass colo, l'une des mesures phares de cette action et de ce pacte

Le Pass colo, qu'est que ce que c'est ?

- Une aide financière de l'Etat visant à faciliter le départ en séjour de vacances des enfants de familles précaires à classes moyennes l'année de leurs onze ans.

- Il prend la forme d'une aide notifiée aux familles éligibles. Les familles ne perçoivent pas directement l'aide, elle est versée en tiers-payant aux organisateurs de séjours conventionnés par VACAF.

- Nominatif et incessible: utilisable une seule fois par enfant pendant les vacances scolaires

- Cumulable avec toutes les aides aux colonies de vacances (« colos apprenantes » dispositif de l'Etat, aides aux vacances (AVE) des CAF, des collectivités, CSE, de l'ANCV).

- Un objectif : 120 000 enfants bénéficiaires d'ici 2027 , le Pass colo a vocation à être pérennisé.

Le Pass colo : pour qui ? Les publics visés

Pour les enfants l'année civile de leurs 11 ans car moment charnière de la vie d'un enfant entre l'école primaire et le collège

- pour 2024, les enfants nés en 2013
- pour 2025, les enfants nés en 2014.

Si l'enfant n'a pas utilisé son Pass colo l'année des 11 ans, il pourra en bénéficier l'année suivante, de ses 12 ans.

Sous conditions de ressources : au bénéfice des familles justifiant d'un quotient familial (QF) inférieur ou égal à 1500.

80% des enfants de 11 ans sont éligibles

4 barèmes :

- 350 euros pour les familles avec un quotientfamilial (QF) jusqu'à 200 euros,
- 300 euros pour celles avec un QF entre 201 et 700 euros,
- 250 euros pour celles avec un QF entre 701 et 1200 euros,
- 200 euros pour celles avec un QF entre 1201 et 1500 euros.

Le Pass colo, pour quoi ? Les séjours éligibles

Sont éligibles au dispositif :

- les séjours de vacances,
-
- les activités d'hébergement accessoire à un accueil de loisirs ou à un accueil de jeunes,
-
- les séjours spécifiques sportifs ou artistiques et culturels,
-
- Les séjours linguistiques,
-
- Les séjours à l'étranger,
-
- les accueils de scoutisme qui sont ouverts sans exclusivité à tous les mineurs ayant l'âge requis,

Conditions supplémentaires :

4 nuits / 5 jours minimum.

séjour déclaré au près du SDJES compétent.

=> L'organisateur doit préalablement signer une convention avec VACAF.

Vous êtes

Labellisé AVE
par VACAF/CAF

Labellisé Colos apprenantes
en 2024

Non-labellisé
par VACAF/CAF /Colos apprenantes

Information

VACAF/CAF informent leurs partenaires via le site 2025.vacaf.org et partenaires.vacaf.org

- Infos critères Pass colo
- Modalités de conventionnement

État (DJEPVA) informe ses partenaires sur :

- Infos critères Pass colo
- Modalités de conventionnement

Orientation vers le site jeunes.gouv.fr/passcolo

- En attendant livraison du site jeunes.gouv.fr, orientation sur le site partenaires.vacaf.org

Démarches à réaliser

Demande de conventionnement à réaliser sur le site 2025.vacaf.org

- Vérification des informations déjà enregistrées
- Mise à jour du RIB (si mise à jour administrative non-effectuée)
- Aucun document complémentaire nécessaire
- Étude de l'éligibilité au Pass colo
- Envoi, en cas d'accord, de la convention dématérialisée Pass colo pour signature électronique

Demande d'accès au site partenaires.vacaf.org puis demande de conventionnement à réaliser sur le site 2025.vacaf.org

- Création d'une fiche centre permettant l'identification du nouveau partenaire
- Téléchargement de l'avis de situation SIRENE et du RIB (obligatoire)
- Aucun document complémentaire nécessaire si le partenaire figure sur la liste transmise par l'État
- Présentation générale de l'organisateur et de ses offres et lien vers son site
- Étude de l'éligibilité au Pass colo
- Envoi, en cas d'accord, de la convention dématérialisée Pass colo pour signature électronique

Demande d'accès au site partenaires.vacaf.org puis demande de conventionnement à réaliser sur le site 2025.vacaf.org

- Création d'un accès et d'une fiche centre permettant l'identification du nouveau partenaire
- Téléchargement des Statuts - projet éducatif - avis de situation SIRENE et RIB (obligatoire)
- Présentation générale de l'organisateur et de ses offres et lien vers son site
- Étude de l'éligibilité au Pass colo
- Envoi, en cas d'accord, de la convention dématérialisée Pass colo pour signature électronique

Le Pass colo, comment ? Les modalités de versement de l'aide Pass colo par Vacaf

L'aide est versée par VACAF à l'organisateur de séjour conventionné selon le principe du tiers payant et les étapes suivantes sont à réaliser sur le site de gestion 2025.vacaf.org :

- Création du ou des séjours destiné(s) au dispositif Pass colo,
- Publication des séjours sur jeunes.gouv.passcolo
- Inscription des enfants aux séjours,
- Une fois le(s) séjour(s) réalisé(s), facturation pour chaque enfant,
- Versement des aides Pass colo par VACAF aux organisateurs

Le Pass colo, comment ? Les modalités d'information sur le dispositif et les séjours disponibles

Deux campagnes de communication ont été réalisées

- Une campagne en avril 2024 globale « cette année je pars en colo » sur les bienfaits des colonies de vacances afin de lever les freins au départ notamment la peur des familles (enfants comme parents) avec un spot vidéo et des contenus audios diffusés en podcast
- Une campagne à la rentrée 2024 effectuée par l'association JPA, « un Pass pour se dépasser », plus centrée sur le Pass colo avec une spot vidéo et des témoignages qui vont bientôt sortir.

Un site grande public dédié jeunes.gouv.fr

- Une information sur le dispositif à destination des familles et des partenaires,

La liste de l'ensemble des séjours proposés alimentée par la création des séjours sur le site vacaf.org par les organisateurs de séjours.

Un moteur de recherche permettant à la famille et l'enfant de choisir son séjour à partir d'une liste de critères (nom de l'organisateur, lieu du séjour, activités, période, durée, …)

Le Pass colo comment ? L'information directe aux familles

- Les familles allocataires CAF et ressortissantes MSA éligibles sont informées en début d'année via une notification sur leur compte caf en ligne sur caf.fr

- Les autres familles, non connues des Caf ou des MSA sont informées par leur site dédié jeunes.gouv.fr ou tout autre canal (aller vers) et sont orientées vers la plate-forme de la JPA afin de vérifier leur éligibilité (calcul du QF).

- La liste des enfants éligibles est disponible sur le site de gestion 2025.vacaf.org de sorte que les organisateurs puissent les identifier et les inscrire dans leurs séjours.

Le Pass colo, quel bilan en 2024 ? Quelles perspectives pour 2025 ?

Un bilan positif …

- 15 957 enfants bénéficiaires du Pass colo en 2024 dont 9 868 enfants n'étant jamais parti en colonies de vacances auparavant soit 62% des départs
- 1 816 organisateurs de séjours conventionnés avec VACAF

…Mais qui nécessité d'être renforcé pour 2025 : de nouvelles pistes

- Souhait de **faire partir en colonies de vacances beaucoup plus d'enfants** au regard de l'importance du vivier (plus de à 500 000 familles éligibles)
- Souhait de **cibler des catégories d'enfants particulièrement vulnérables** : enfants protégés par l'ASE, enfant, enfants habitants en Outre-mer, enfants en situation de handicap

Le Pass colo au 20.03.2025

- 1 million d'enfants éligibles au Pass colo : 549 464 enfants éligibles en 2024 n'ayant pas utilisé leur Pass colo + 536 504 enfants éligibles en 2025
- 4 000 enfants inscrits à un séjour dont 515 sur les vacances de printemps et 2 405 sur les vacances d'été
- 2 025 organisateurs de séjours conventionnés avec VACAF
- 3 288 séjours publiés sur le site jeunes.gouv

…Une montée en charge qui nécessite d'être renforcée : les actions de communication 2025

- Information des familles éligibles : le 10 février les familles allocataires ont été informées de leur droit
- Une campagne média en ligne et sur les réseaux sociaux nationale
- Des vidéos
- Une communication pédagogique à l'attention des organisateurs de séjours
- Un partenariat avec l'éducation nationale et les collectivités territoriales
- Une communication organique relayée par toutes les parties-prenantes : CNAF et le réseau des CAF, la JPA, la CCMSDA et les MSA locales

VACAF,
DES VACANCES
POUR **TOUS**
PARTOUT EN
FRANCE !